

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 692

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 39 SEPTIES

I. – À l’alinéa 3, après les mots :

« garantie »

insérer les mots :

« de l’État ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« la garantie de l’État »

les mots :

« cette garantie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.